COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU JEUDI 4 FÉVRIER 2016 PROCÈS VERBAL

Date de convocation : vendredi 29 janvier 2016

Nombre de conseillers en exercice : 69 Nombre de conseillers présents : 62 Nombre de conseillers votants : 67

TITULAIRES PRÉSENTS:

Stéphane SAUVAN – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Alain LEMARCHAND – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Marie-Dominique PERCHET – Jean-Jacques LE ROUX – Hafidah OUADAH – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Pierre LÉCUYER – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Céline LEMAN – Christian WUILQUE – Marie-Pierre DUMONT – Christian RENONCOURT – Jacky VASSARD – François CHARLIER – Jacky FLEITH – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Albert NANIYOULA – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Samuel ONFRAY – Nadine TERNISIEN – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Bernard CANCALON – Jean-Jacques COQUELET – Ousmane N'DIAYE – Maryline NIAUX – Mickaël AMSALEM – Anne-Marie JOURDAN – Jean-Claude CHRISTOPHE.

CONSEILLER SUPPLÉANT PRÉSENT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Jean-Pierre HAREL - Véronique GAUTIER - Daniel BAYART - Katia CAMUS.

POLIVOIRS :

Madame NOS à Monsieur ZOUTU, Monsieur YUNG à Monsieur RENONCOURT, Madame DORDAIN à Madame NIAUX, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Madame CHASSY à Monsieur JACQUET.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS:

Yves LANIC – Gaëtan LEVITRE – Jacqueline PONS – Guillemette NOS – René DUFOUR – Sylvie LANGEARD – Patrice YUNG – Angélique CHASSY – Pascal LEMAIRE – Fatia DJEMEL – Rachida DORDAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT:

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Marie Le CALONEC – Vincent VORANGER – Hervé NEVEU.

Secrétaire : Ousmane N'DIAYE.

Monsieur LEROY ouvre la séance :

« Je suis heureux de vous retrouver, tous, ce soir.

Nous sommes nombreux à déplorer ce qui s'est passé la semaine dernière. Ce n'est pas bon pour le travail de notre assemblée. Nos séances demandent de la dignité et de la concentration. La population attend de nous de l'efficacité et du sérieux.

Il y a eu un moment de confusion sur le vote à bulletins secrets et je rappelle que les conditions de quorum s'appliquent effectivement à chaque délibération et non pas seulement en début de séance

Si tout le monde reconnaît que c'est un budget centré sur l'investissement indispensable au redémarrage de notre pays et qui permettra à notre territoire de conserver un coup d'avance, il est évident qu'il n'est pas seulement une succession de chiffres. C'est aussi un acte politique où chacun souhaite se faire entendre. Le débat politique doit donc avoir lieu.

J'ai beaucoup réfléchi à ce qui s'est dit ce soir- là et écouté ce que les uns et les autres m'avaient dit tout au long de la semaine.

Je réaffirme haut et fort ma volonté de travailler avec toutes les communes. Parce que c'est ma nature, que c'est l'intérêt de notre territoire et que c'est la vocation d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

C'est vrai que j'aime aller vite pour faire aboutir des projets bénéfiques à notre Agglomération ! Et c'est tout aussi vrai qu'il faut aller vite pour ne pas se faire dépasser, pour agir pour l'emploi, pour le logement, pour la valorisation de notre cadre de vie exceptionnel.

Bien sûr qu'il faut prendre le temps pour partager notre vision du territoire... Bien sûr qu'il faut nous écouter les uns les autres, échanger d'avantage pour affiner en permanence nos projets.

« Celui qui me contredit m'instruit » disait Montaigne.

J'ai donc beaucoup appris en une semaine, vous vous en doutez!

C'est vrai que le collectif est indispensable et qu'il faut améliorer sans cesse notre mode de fonctionnement. C'est ce que je fais depuis un an et demi, d'abord avec la réorganisation de nos services l'année dernière et, cette année, notre mode de fonctionnement entre élus : la démarche d'amélioration continue s'applique à nous tous !

Je l'ai dit avant le vote et je le redis ce soir : nous devons ajuster les critères d'attribution de la DSC en créant un fonds d'urgence pour les communes en difficulté ; même si chacun sait dans cette assemblée que ce n'est pas de notre fait.

La solidarité du bloc communal doit s'exercer dans la mesure où les communes font les efforts nécessaires pour se remettre sur pieds.

Les nouveaux fonds de concours méritent, eux aussi, d'être ajustés pour prévoir une aide aux équipements structurants du territoire.

C'est dans cet esprit que je souhaite que nous reprenions nos débats là où nous les avons laissés la dernière fois et voter ce budget centré sur l'investissement si nécessaire!, sur l'aménagement du territoire, sur les services de qualité aux habitants et aux usagers, comme cela a été bien présenté par Thierry Delamare.

Avant de passer au vote, y a-t-il une demande de parole? » questionne-t-il.

Monsieur JACQUET s'exprime :

« Ce matin, comme tous les jeudis matins, je suis allé acheter la presse hebdomadaire. J'ai ouvert la Dépêche et, à la 3º page, j'ai découvert un petit encadré dans lequel j'ai lu des choses que vous avez probablement dites sous le coup de l'émotion, Monsieur le Président.

Et puis je suis allé à la page 29 où j'ai lu mon horoscope. Cette journée allait être propice au dialogue. Je me suis dit que j'allais donc passer une bonne journée.

Ce soir, dans votre introduction, vous avez dit plein de choses intéressantes. Vous préconisez l'apaisement tout en prônant la fermeté. Mais, de notre côté, il y a des convictions sur lesquelles nous ne voulons pas démordre.

Jeudi dernier, la forme et le fond nous ont fait quitter la séance prématurément.

Nous avons demandé un vote à bulletins secrets. Nous étions 20 à le réclamer. Il aurait donc dû nous être acquis, mais il ne nous l'a pas été. Ce qui nous amène à voter de nouveau ce soir. C'est fâcheux.

Venons-en maintenant au texte de Patrice YUNG, sur lequel il a été dit beaucoup de choses. Il ne parlait, finalement, que de gouvernance! Les élus ne se sentent pas entendus. Nous avons le sentiment d'un esprit partisan auquel il convient de remédier. En tant que Maires, nous sommes à l'écoute de tous les habitants, sans exclusive. En tant que Président, vous devez être à l'écoute de toutes les communes.

Il y a également un malaise du côté des « petites » communes. Des fonds de concours sont effectivement attribués par l'Agglomération, mais un certain nombre de communes ne peuvent les utiliser car leurs budgets, contraints, ne le permettent pas. Tel était le sens de l'intervention de Patrice YUNG qui, loin de critiquer l'action de Jacky BIDAULT, ne cherchait qu'à illustrer son propos en prenant l'exemple des fonds de concours mobilisables au titre de la compétence Voirie.

Enfin il y a également une différence de vision stratégique du développement de notre territoire. Anne TERLEZ a cru que nous remettions tout en cause. Ce n'est pas le cas. Nous souhaitons simplement partager une vision stratégique. Nous demandons des décisions collégiales, des décisions qui ne soient pas prises dans le secret d'un bureau au 3º étage.

Voilà les points sur lesquels nous demandons des éclaircissements, Monsieur le Président. Dans la mesure où nous n'avons à l'esprit que l'intérêt général, que nous souhaitons l'apaisement, nous ne demanderons pas, ce soir, de vote à bulletins secrets ».

A son tour, Monsieur JAMET résume la situation :

« Monsieur le Président, cher Bernard LEROY, j'ai décelé dans votre intervention un regret, une volonté, un souhait.

Un regret sur le déroulement du vote II ne faut pas, Monsieur le Président, confondre vitesse et précipitation. Les conditions dans lesquelles le vote a été opéré la semaine dernière n'étaient pas satisfaisantes. Vous vous êtes retourné vers les agents pour vous assurer du nombre de votants. Mais les agents n'y étaient pour rien. Il faut, dans ces circonstances, prendre le temps nécessaire. D'autant plus que, suite à notre départ, le quorum n'était plus atteint. Ce qui prouve bien que l'on a souvent besoin d'un plus petit que soi.

Nous observons deux clivages, dans cette assemblées :

- Un clivage entre les élus de Droite et ceux de Gauche,
- Un clivage entre les Maires des communes les plus importantes et celles les moins peuplées.

Vous souhaitez que tout le monde s'entende. C'est à vous de faire vivre cette entente!

Depuis 2 ans, cette Agglomération est dirigée par un petit cénacle. Il faut l'ouvrir.

Même au sein de cette assemblée, nous avons une tribune monocolore. Nous qui siégeons face à vous, nous n'avons qu'une vue sur les dos et les crânes. C'est la vision que nous avons de cet hémicycle. Il faut s'organiser autrement.

Vous avez manifesté une volonté, un souhait : que le calme et la tranquillité reviennent. Nous y aspirons tous. Ce soir, nous allons nous abstenir de voter ce budget.

Il est normal qu'une fois par an, nous tentions de vous renverser. C'est la démocratie. Il n'y a pas, tout le temps, d'unanimité. Pour autant, il ne faut pas que vous le preniez mal à chaque fois qu'il y a une critique. Politique vient du grec « Polis » qui signifie « cité ». Faire de la politique, c'est donc s'occuper des affaires de la cité » conclut-il.

Aucune demande de parole n'étant formulée, il est procédé au vote.

<u>16-11 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Budget Principal - Budget</u> Primitif 2016 - Adoption

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, par 40 voix POUR, 2 voix CONTRE et 25 abstentions, le conseil communautaire approuve le budget principal, en fonctionnement et en investissement et décide de verser les subventions d'exploitation suivantes aux budgets annexes communautaires et aux organismes suivants :

			Vote 2016
35	Autres Organismes	BASE DE LOISIRS - PARTICIPATION FONCTIONNEMENT	202 500.00
		BASE DE LOISIRS - PARTICIPATION INVESTISSEMENT	202 500.00
		CIAS: SUBVENTION	385 033.00
		POLE METROPOLITAIN : PARTICIPATION	7 000.00
		EURE NUMERIQUE : PARTICIPATION	41 000.00
	Budget annexes		
		SUBVENTION BUDGET GENDARMERIE [14]	637 000.00
		SUBVENTION BUDGET CRECHE [06]	13 944.00
The same of the sa			

Budget Primitif 2016, Budget principal Individualisation par Chapitre

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEM ENT

		DEPENSES DE LA SECTION	RECETTES DE LA SECTION
		DE FONCTIONNEMENT	DE FONCTIONNEMENT
0	CREDITS DE FONCTIONNEMENT		
T	VOTES AU TITRE DU PRESENT	63 760 000.00	63 760 000.00
E	BUDGET (1)		
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE		
E	L'EXERCICE PRECEDENT (2)	*	
PO			
R	002 RESULTAT DE	(si déficit)	(si excédent)
T	FCNCTIONNEMENT REPORTE (2)		` ´
S	` '		
	=	Since Since	=
	TOTAL DE LA SECTION DE	63 760 000.00	63 760 000.00
-	FONCTIONNEMENT (3)		

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION	RECETTES DE LA SECTION
		D'INVESTISSEMENT	D'INVESTISSEMENT
0 T	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT	23 445 000.00	23 445 000.00
E	BUDGET (y compris le compte 1068)		
	4	+	4-
REPO	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	tine.	Same Andrew	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	23 445 000.00	23 445 000.00
	т	DTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	87 205 000.00	87 205 000.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll l
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE(3)	TOTAL
		budget	N-1 (2)	nouvelles		(=RAR+vote)
		précédent (1)				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 523 786.00		13 559 655.00	13 559 655.00	13 559 655.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 201 606.00		12 125 000.00	12 125 000.00	12 125 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	20 060 000.00		20 660 000.00	20 660 000.00	20 660 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 384 214.00		4 321 287.00	4 321 287.00	4 321 287.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	49 169 606.00		50 665 942.00	50 665 942.00	50 665 942.00
66	CHARGES FINANCIERES	811 132.00		740 000.00	740 000.00	740 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	745 500.00		772 425.00	772 425.00	772 425.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX					
	PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IM PREVUES					1
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	50 726 238.00		52 178 367.00	52 178 367.00	52 178 367.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	9 436 232.00		7 834 633.00	7 834 633.00	7 834 633.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	4 000 805.00		3 747 000.00	3 747 000.00	3 747 000.00
	SECTIONS (5)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA		-			
	S.FONCT (5)		1			
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	13 437 037.00		11 581 633.00	11 581 633.00	11 581 633.00
	TOTAL	64 163 275.00		63 760 000.00	63 760 000.00	63 760 000.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	63 760 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE(3)	TOTAL
		budget	N-1 (2)	nouvelles		(=RAR+vote)
		précédent (1)				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 134 220.00		1 349 200.00	1 349 200.00	1 349 200.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	807 275.00		902 525.00	902 525.00	902 525.00
	DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES	45 443 200.00		45 929 088.00	45 929 088.00	45 929 088.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	15 942 880.00		13 874 082.00	13 874 082.00	13 874 082.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	621 000.00		643 680.00	643 680.00	643 680.00
	Total des recettes de gestion courante	63 948 575.00		62 698 575.00	62 698 575.00	62 698 575.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	214 700.00		271 425.00	271 425.00	271 425.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	64 163 275.00		62 970 000.00	62 970 000.00	62 970 000.00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE			790 000.00	790 000.00	790 000.00
	SECTIONS (5)					
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA					
	S.FONCT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			790 000.00	790 000.00	790 000.00
	TOTAL	64 163 275.00		63 760 000.00	63 760 000.00	63 760 000.00

		+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
·		=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	63 760 000.00

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION	10 791 633.00
D'INVESTISSEM ENT(6)	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

-	DE 245D DIAVES 1155 CAVE					
Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE(3)	TOTAL
		budget	N-1 (2)	nouvelles		(=RAR+vote)
		précédent (1)			_	,
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	1 526 327.00		1 804 500.00	1 804 500.00	1 804 500.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	4 643 050.00		3 289 750.00	3 289 750.00	3 289 750.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 653 590.00		12 241 200.00	12 241 200.00	12 241 200.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 537 233.00		1 711 975.00	1 711 975.00	1 711 975.00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	27 360 200.00		19 047 425.00	19 047 425.00	19 047 425.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 705 575.00		1 340 575,00	1 340 575.00	1 340 575.00
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATIONS (7)					1010070.00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES					
	PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			67 000.00	67 000.00	67 000.00
020	DEPENSES !MPREVUES					07 000.00
	Total des dépenses financières	1 705 575.00		1 407 575.00	1 407 575.00	1 407 575.00
45	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	29 065 775.00		20 455 000.00	20 455 000.00	20 455 000.00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE			790 000.00	790 000.00	790 000.00
	SECTIONS (4)			700 000.00	750 000.00	790 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)			2 200 000.00	2 200 000.00	2 200 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			2 990 000.00	2 990 000.00	2 990 000.00
	TOTAL	29 065 775.00		23 445 000.00	23 445 000.00	23 445 000.00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 445 000.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE(3)	TOTAL
1		budget	N-1 (2)	nouvelles	, ,	(=RAR+vote)
		précédent (1)				(,
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	8 509 222.00		5 062 693.00	5 062 693.00	5 062 693 00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	3 163 683.00		582 000.00	582 000.00	582 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					002 000.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	300 000.00				
21	MMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	11 972 905.00		5 644 693.00	5 644 693.00	5 644 693.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	3 295 833.00		2 958 674.00	2 958 674.00	2 958 674.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEWENTS RECUS			20 000.00	20 000.00	20 000.00
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATIONS (7)					20 000.00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES					
	PARTICIPATIONS					
	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			50 000.00	50 000.00	50 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	360 000.00		990 000.00	990 000.00	990 000 00
	Total des recettes financières	3 655 833.00		4 018 674.00	4 018 674.00	4 018 674.00
45	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	15 628 738.00		9 663 367.00	9 663 367.00	9 663 367.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	9 436 232.00		7 834 633.00	7 834 633.00	7 834 633.00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	4 000 805.00	- 1	3 747 000.00	3 747 000.00	3 747 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)			2 200 000 00	2 200 000.00	2 200 000 00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	13 437 037.00		13 781 633.00	13 781 633.00	13 781 633.00
	TOTAL	29 065 775.00		23 445 000.00	23 445 000.00	23 445 000.00

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 445 000.00

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE PAR LA SECTION	10 791 633.00
DE FONCTIONNEM ENT(10)	

Budget Primitif 2016, Budget principal Individualisation des opérations d'équipement

Chap./	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art(1)	Liberie (1)	Budget précédent (2)	nouvelles (3)	Vote (4)
02002	MATERIELS DIVERS/MOBILIER [DGA]	25 298.69	15 000.00	15 000.00
02004	FONDS DE CONCOURS PROJETS COMMUNAUX [DGA]	2 594 141.50	700 000.00	
23	OPERATIONS NOUVELLES	0.50	700 000.00	700 000.00
201214	CONTRAT AGGLOMERATION - PARTICIPATION	0.00	700 000.00	700 000.00
83305	ACTIONS ECONOMIE D ENERGIE - BATIMENTS PUBLIC ET ECLAIRAGE	139 443.00	172 500.00	[
02003	MATERIELS INFORMATIQUES	30 000.00	25 000.00	ľ
02001	SYSTEME INFO/APPLICATIFS	181 020.12	180 000.00	180 000.00
81601	WEB VILLE VOIRIE-RESEAUX [SIG]	7 737.00	180 000.00	180 000.00
02007	PARC BATIMENTS [PAT]	613 853.60	302 500.00	302 500.00
200605	ATELIER VOIRIE SUD	21 180.92	101 000.00	101 000.00
80001	ATELIERS COMMUNAUTAIRES [PAT]	21 100.92	101 000.00	101 000.00
02005	PARC VEHICULE [PAT]	384 628.34	100 000 00	100 000 00
200748	MAISON DE L'EMPLOI & FORMATION	1	100 000.00	100 000.00
020060	PISCINE INTERCOMMUNALE	304 465.15 1 256 788.53	390 000.00	390 000.00
92001	BATIMENT MARAICHAGE	1	27 000.00	27 000.00
04801	PROJET BOHICON [COD]	2 113 088.09	720 000.00	720 000.00
82001	ETUDES DIVERSES URBANISME [AMU]	10 000.00	308 000.00	308 000.00
1	DOCUMENTS URBANISME [AMU]	154 837.98	275 500.00	275 500.00
82002			336 000.00	336 000.00
82007	SECURITE AUDRESSET	84 700.00	466 975.00	466 975.00
82003	PROGRAMME ACTION FONCIERE [AMU]	2 175 200.00	1 800 000.00	1 800 000.00
82005	ACQUISITIONS FONCIERES [AMU]	608 910.00	551 000.00	551 000.00
524001	ORU MAISON ROUGE LOUVIERS]	1 203 637.20	419 750.00	419 750.00
82009	SCOT	6 000.00		
7205	PARTICIPATIONS BAILLEURS SOCIAUX [HAB]	600 000.00	300 000.00	300 000.00
7203	SUBVENTION PARTICULIERS [HAB]	83 937.19	52 000.00	52 000.00
7206	FDC HABITAT	26 011.00		
7204	PASS FONCIER [HAB]	180 000.00	100 000.00	100 000.00
7202	BONIFICATION PIG [HAB]	80 000.00	50 000.00	50 000.00
7201	AIDE A LA PIERRE [HAB]	694 725.22	400 000.00	400 000.00
027001	ACCUEIL GENS DU VOYAGE [HAB]	30 376.00	26 400.00	26 400.00
200627	REQUALIFICATION PARC ACTIVITE [ECO]	135 478.99	710 000.00	710 000.00
029001	REQUALIFICATION PARC FRINGALE [ECO]	46 328.20	60 000.00	60 000.00
0303	REQUALIFICATION ECOPARC 1 [ECO]	15 099.38	İ	
200802	CENTRE DE VIE ECOPARC 2 [ECO]	1 123.78		
200720	MISE EN SECURITE EP PARCS [ECO]	160 831.08	232 000.00	232 000.00
9005	SIGNALETIQUE PARCS ACTIVITES	100 000.00	60 000.00	60 000.00
9401	DISPOSITIF OCM [COA]	432 787.00	220 000.00	220 000.00
0528	SIGNALETIQUE ZONES RURALES [COA]		26 000.00	26 000.00
200826	RANDONNEE NAUTIQUE / TOURISME HALIEUTIQUE [TOU]	16 882.76	102 000.00	102 000.00
029502	TOURISME FLUVIAL [TOU]	74 000.00	32 000.00	32 000.00
00951	SIGNALETIQUE TOURISTIQUE [TOU]	39 030.20	30 000.00	30 000.00
0508	CREATION AIRES CAMPING CAR [TOU]	11 191.78	10 000.00	10 000.00
00953	SOUTIEN HEBERGEMENT RURAL [TOU]	7 500.00	5 000.00	5 000.00
95004	CIRCUITS DU PATRIMOINE [TOU]		22 000.00	22 000.00
82217	TRAVAUX RENFORCEMENT VOIRIE [VOI]	3 726 181.04	2 480 000.00	2 480 000.00
82218	PETITS AMENAGEMENTS VOIRIE [VOI]	570 959.34	200 000.00	200 000.00
82219	AMENAGEMENT QUALITATIF URBAIN [VOI]	1 535 145.75	850 000.00	850 000.00
	FONDS DE CONCOURS VOIRIE [VOI]	430 414.00	70 000.00	70 000.00
82221	SERVICE EXPLOITATION [VOI]	385 052.79	180 000.00	180 000.00
82222	AMENAGEMENT VOIE VERTE	1 051 283.28	580 000.00	580 000.00
	PLAN DEPLACEMENT URBAIN [DEP]	2 516 450.24	1 336 000.00	1 336 000.00
_	EQUIPEMENT DE SERVICE [ENA]	72 005.16	100 000.00	100 000.00
	TRAVAUX MILIEUX NATURELS [ENA]	2 031 794.77	1 566 000.00	1 566 000.00
!	TRAVAUX RESEAU PLUVIAL [ENT]	907 355.04	800 000.00	800 000.00
	EQUIPEMENT PROPRETE PUBLIQUE [PUR]	64 000.00	85 000.00	85 000.00
	EQUIPEMENT TRAVAUX GESTION DES DECHETS [OME]	568 547.07	299 800.00	
- I	INFRASTRUCTURES DECHETS [OME]			299 800.00
. 1	PISCINE NORD DUTERRITOIRE	72 752.80	130 000.00	130 000.00
_	PATINOIRE		10 000.00	10 000.00
.	ARCHIVES		15 000.00	15 000.00
.	ANRU2 LOUVIERS		130 000.00	130 000.00
_	POLE MULTI-SERVICES		75 000.00	75 000.00
	- SEE MOET FOUNTIEU	00 500 474 40	113 000.00	113 000.00
Total général		28 582 174.48	19 047 425.00	19 047 425.00

16-12 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - BUDGETS ANNEXES - Budgets primitifs 2016 Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèches d'entreprises, Activités économiques, artisanales et commerciales, Gendarmerie, Réseau haut débit, Aménagement des parcs et zones d'activités et PLH opérations d'urbanisme - Adoption

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire approuve selon les votes suivants les budgets annexes pour l'exercice 2016 par chapitre au niveau de la section d'exploitation ainsi que par chapitre et par opérations budgétaires en section d'investissement pour les budgets Eau potable, Assainissement collectif, SPANC, Transports, Crèches d'entreprises, Activités économiques artisanales commerciales, Réseau haut débit, Gendarmerie, Aménagement des parcs et zones d'activités, PLH opérations d'urbanisme :

Budget annexe Eau Potable, fonctionnement : Adopté par 49 voix POUR et 18 abstentions. Budget annexe Eau Potable, investissement : Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions.

Budget annexe Assainissement collectif, fonctionnement : Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions.

Budget annexe Assainissement collectif, investissement : Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions.

Budget annexe SPANC, fonctionnement : **Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions**. Budget annexe SPANC, investissement : **Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions**.

Budget annexe Transports, fonctionnement : Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions. Budget annexe Transports, investissement : Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions.

Budget annexe crèche d'entreprises, fonctionnement : Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions.

Budget annexe crèche d'entreprises, investissement : Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions.

Budget annexe Activités économiques artisanales et commerciales, fonctionnement : Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions.

Budget annexe Activités économiques artisanales et commerciales, investissement : Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions.

Budget annexe réseau haut débit, fonctionnement : Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions. Budget annexe réseau haut débit, investissement : Adopté par 49 voix POUR et 18 abstentions.

Budget annexe Gendarmerie, fonctionnement : Adopté par 46 voix POUR, 2 voix CONTRE et 19 abstentions.

Budget annexe Gendarmerie, investissement : Adopté par 46 voix POUR, 2 voix CONTRE et 19 abstentions.

Budget annexe Aménagement des parcs et zones d'activités, fonctionnement : Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions.

Budget annexe Aménagement des parcs et zones d'activités, investissement : **Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions**.

Budget annexe PLH Opérations d'urbanisme, fonctionnement : Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions.

Budget annexe PLH Opérations d'urbanisme, investissement : Adopté par 48 voix POUR et 19 abstentions.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur NANIYOULA s'est interrogé sur le fait qu'il n'a pas été procédé au vote du budget du CIAS.

Monsieur LEROY a confirmé que « dans la mesure où le CIAS est un organe indépendant, doté de son propre budget, le conseil communautaire vote une subvention versée au CIAS mais ne vote pas le budget ».

16-13 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Adoption des Autorisations de Programme (AP) - Autorisations d'Engagement / Crédits de Paiement (AE / CP) - Budget principal - Budgets annexes Eau potable, Assainissement collectif, Transports, Activités économiques, artisanales et commerciales - Exercice 2016

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire approuve, par 50 voix POUR et 17 abstentions, les autorisations d'engagement et de programme sur le Budget principal, les autorisations de programmes sur les budgets annexes Eau potable, Assainissement collectif, Transports et Activités économiques, artisanales et commerciales figurant ci-dessous :

- Budget principal:

Le stock d'AP en dépense était de 185,35 millions d'euro et de 39,46 millions d'euro en recette. Il est proposé de porter le stock d'AP à 199,69 millions d'euro en dépense et 40,68 millions d'euro en recette.

Le stock d'AE est également réajusté avec une nouvelle inscription de 6,89 millions d'euro, soit un stock d'AE de 50,86 millions d'euro.

Budget Eau Potable :

Aucune révision n'est proposée.

- Assainissement collectif:

Le stock d'AP est abondé de 5 millions d'euro en dépense, passant ainsi de 35,15 à 40,15 millions d'euro et de 4 millions en recette pour atteindre 8,25 millions d'euro.

Budget Transports:

Le stock d'AP en dépense initialement adopté à 6,41 millions d'euro est porté à 9,11 millions d'euro avec une révision au titre de l'exercice de (+) 2,7 millions d'euro en dépenses.

- Activités économiques, artisanales et commerciales :

Aucune modification n'est proposée sur le stock d'AP en dépense. Le stock d'AP en recette se voit abondé d'une inscription de (+) 574 mille euro.

<u>16-14 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Adoption du compte de gestion</u> de dissolution du budget annexe Maintien à domicile – Exercice 2015

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 de dissolution transmis par le comptable public concernant le budget annexe Maintien à domicile.

16-15 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Paiement de la quote-part dont est redevable la Communauté d'agglomération Seine-Eure au titre du remboursement d'un emprunt contracté par le GIP *Marit*é et de sa participation 2016 au GIP *Marit*é

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur AMSALEM a demandé si des sorties allaient être proposées aux habitants de l'Agglomération.

Monsieur MADROUX a précisé qu'une sortie a été organisée en 2015. « Nous avons droit à une sortie gratuite par an, pour 74 passagers, du fait des droits que nous détenons au sein du GIP. En

2014, nous avons essayé de monter une sortie au départ de Fécamp, mais les mauvaises conditions météorologiques ont fait capoter le projet.

Cette année, le bateau part deux mois en méditerranée, où il visitera Barcelone, Sète, Toulon et Marseille avant de revenir en Manche. Le GIP souhaite utiliser la basse saison pour promouvoir le bateau en méditerranée et commercialiser des prestations afin de réduire les frais de fonctionnement » indique-t-il.

- « Comme d'habitude, reprend Monsieur JAMET, je vais m'abstenir de voter cette délibération. Pour trois raisons :
 - Au lancement de ce projet, Franck MARTIN nous avait expliqué que, chaque vendredi ou chaque samedi, une classe de l'Agglomération pourrait naviguer sur le bateau. Cela ne s'est jamais fait. Pour des tas de raisons probablement pertinentes.
 - Le budget a explosé par rapport à ce qui nous avait été annoncé.
 - Je pense qu'il y a d'autres priorités pour notre territoire.

Alors nous devons certes rendre à Franck MARTIN ce qui appartient à Franck MARTIN. Il est allé au bout de son idée. Mais reste le problème des 28 000 enfants qui ne sont pas montés à bord en dépit des promesses de l'ex-Président du GIP ».

« Je suis d'accord avec ce que vient de dire Marc-Antoine, indique Monsieur CARRÉ. Mais si les promesses n'ont pas été tenues, cela tient grandement au fait que la Ville de Rouen s'est désistée. Désormais, le bateau est amarré à Granville. Si la Ville de Rouen était restée dans le GIP, il aurait été plus facile d'envoyer des enfants visiter le bateau à Rouen. Ce fait semble avoir été un peu vite oublié. En ce qui me concerne, je voterai Pour cette délibération » indique-t-il.

« Je suis d'accord avec vous, reprend Monsieur MADROUX. Il est très compliqué d'aller ou même d'envoyer des enfants à Granville. Mais nous essaierons d'organiser des visites lorsque le bateau viendra à Rouen ou, pourquoi pas, à Fécamp » conclut-il.

Sur rapport de Monsieur MADROUX, par 55 voix POUR, 1 voix CONTRE et 11 abstentions, le conseil communautaire :

- Accepte le versement de la somme de 21 053 € au GIP *Marité* au titre de sa participation 2016 et du remboursement de l'annuité de l'emprunt,
- Réserve la somme de de 5 247 € payable, sur demande du GIP, au titre du fonctionnement du GIP *Marité* si l'exploitation 2016 du navire ne permet pas de couvrir cette somme.

Monsieur MADROUX a profité de son temps de parole pour remercier Herve NEVEU, Laurent PORTENEUVE et Sid-Ahmed SIRAT pour la qualité de leur travail et s'est déclaré « très content que Thierry DELAMARE prenne la présidence de la commission des finances. Merci à tous pour le travail mené et à bientôt. Je ne serai pas très loin si jamais on a besoin de moi » a-t-il conclu.

Applaudissements dans la salle.

<u>16-16 - FINANCES LOCALES - FONDS DE CONCOURS - Contrat d'agglomération - Attribution à la commune de Pont de l'Arche</u>

Au terme de cette présentation Monsieur VASSARD prend la parole :

« Je vais votre contre cette bibliothèque, car le projet est trop cher. Il est surdimensionné pour la commune. Elle ne pourra pas payer les frais de fonctionnement. La Ville n'aura pas les moyens » juge-t-il.

« Cela ne m'étonne pas de vous, ironise Monsieur JAMET. Au FN, on ne feuillette pas les livres ; on les brûle. Ceci dit, plus la bibliothèque est petite, moins le feu dure longtemps »...

Monsieur JACQUET répond aux critiques émises par Monsieur VASSARD :

« La surface de cette médiathèque correspond à 0,7 m² par habitant. La Ville recevra des subventions de la part de ses partenaires. Tout est parfaitement calé sur le coût actuel de la construction, Monsieur VASSARD.

La médiathèque est le seul équipement qui n'existe pas sur Pont de l'Arche, commune déjà bien pourvue en terrains de sport. Cette médiathèque fournira également les locaux pour l'école municipale de musique et de danse.

Je vous présenterai le projet dessiné par le cabinet ARTEFACT lors d'un bureau communautaire » conclut-il.

Sur rapport de Monsieur LEROY, par 64 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 abstention, le conseil communautaire accepte d'accorder à la commune de Pont de l'Arche un fonds de concours de 374 265 € (10 % du montant des travaux) pour la création du centre culturel structurant.

Le Conseil communautaire dit également :

- que ce montant est définitif et ne pourra pas augmenter en fonction du coût du projet (au maximum 10 % du montant des travaux),
- que si le coût à la charge de la commune est inférieur, le fonds de concours de la Communauté d'agglomération Seine-Eure ne pourra excéder le pourcentage prévu de la part restant à la charge de la commune (31,807%),
- que s'il est supérieur le montant du Fonds de concours ne pourra pas excéder la somme de 374 265 €.

16-17 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - ADMINISTRATION GENERALE - Prestations de services d'assurances - Groupement de commandes - Appel d'offres ouvert - 17 lots - Attribution - Rectificatif lots 11, 13, 14 et 15

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD et vu la délibération du conseil communautaire n°15-339 en date du 17 décembre 2015, le conseil de communauté rectifie à l'unanimité les montants attribués pour les lots 11 : Protection juridique – Louviers, 13 : Risques statutaires – CASE CIAS, 14 : Risques statutaires – Louviers et 15 : Risques statutaires – Le Vaudreuil comme suit :

Lot 11 : Protection juridique - Louviers : CFDP

VILLE & CAISSE DES ECOLES : Ne souhaite pas souscrire.

CCAS:

Pour un montant annuel de 849.17 € TTC dont :

- 767,17 € TTC pour la protection juridique du CCAS révisable sur la masse salariale au taux de 1.75%
- 82 € TTC pour la protection pénale des agents et élus révisable sur le nombre d'agents au taux de 1,74 %

REGIE DES 2 AIRELLES:

Pour un montant annuel de 565,62 € TTC dont :

- 483,62 € TTC pour la protection juridique de la REGIE DES 2 AIRELLES révisable sur la masse salariale au taux de 2,09%
- 82 € TTC pour la protection pénale des agents et élus révisable sur le nombre de personnes au taux de 1,74 %

Lot 13: Risques statutaires - CASE CIAS: SOFCAP

CASE:

Pour un montant estimé de 189 452,33 € TTC, dont :

> 166 572,96 € TTC révisables au taux de 2,70% des rémunérations CNRACL

22 879,36 € TTC révisables au taux de 1,65% des rémunérations IRCANTEC

CIAS: Pour un montant estimé de 89 730,37 € TTC, dont :

- > 81 456,56 € TTC révisables au taux de 6.25% des rémunérations CNRACL
- > IRCANTEC : Ne souhaite pas souscrire.

Lot 14: Risques statutaires - Louviers: SMACL

VILLE & CAISSE DES ECOLES:

Pour un montant estimé de 124 135,31 € TTC, dont :

- > 101 352,84 € TTC révisables au taux de 1,92% des rémunérations CNRACL
- > IRCANTEC : ne souhaite pas souscrire

CCAS:

Pour un montant estimé de 8 785,46 € TTC, dont :

- → 4 747,46 € TTC révisables au taux de 1,22% des rémunérations CNRACL
- > IRCANTEC : ne souhaite pas souscrire

REGIE DES 2 AIRELLES:

> ne souhaite pas souscrire

Lot 15: Risques statutaires - Le Vaudreuil: SMACL

VILLE:

Pour un montant estimé de 50 492,80 € TTC, dont :

- → 46 390,40 € TTC révisables au taux de 4,23% des rémunérations CNRACL
- > IRCANTEC ne souhaite pas souscrire.

Le Conseil communautaire dit également que les autres mentions de la délibération du conseil communautaire n°15-339 en date du 17 décembre 2015, demeurent inchangées.

16-18 - COMMANDE PUBLIQUE - TRANSACTIONS - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole d'accord transactionnel relatif au préjudice subi par Madame DEMAREST Karine - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la conclusion du protocole d'accord transactionnel entre l'Agglomération Seine-Eure et Madame Karine DEMAREST pour un montant de 7 086 €.

<u>16-19 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE - ADMINISTRATION</u> GENERALE - Pôle métropolitain CREA Seine-Eure - Modification des statuts - Approbation

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts du Pôle métropolitain CREA Seine-Eure.

16-20 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Commune de Louviers – Programme d'Action Foncière – Rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie de la propriété sise 36 rue du 11 Novembre

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire décide, par 66 voix POUR et 1 abstention, de procéder au rachat de la parcelle cadastrée BD 35 située 36 rue du 11 Novembre sur la commune de Louviers, d'une contenance totale de 161 m², appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de cession à 86 665,60 € HT, auquel il convient d'ajouter la TVA sur le prix total au taux de 20 % d'un montant de 17 333,12 €, soit un prix de cession de 103 998,72 € TTC, calculé pour une vente dont la date de cession prévisionnelle serait le 29 février 2016, valable trois mois ;
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

16-21 - COMMANDE PUBLIQUE - CONVENTION DE MANDAT - AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT - Opération d'aménagement urbain et paysager sur la commune de Léry - Convention de mandat au profit de l'Agglomération Seine-Eure - Autorisation

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur LEROY précise :

« Cette opération fait partie des 6 AUP (aménagements urbains et paysagers » financés par le Conseil départemental durant la mandature.

Cette année, une opération concerne la commune de Léry. En 2017, la commune de Saint Pierre du Vauvray devrait bénéficier du dispositif. D'un montant d'un million d'euros, les travaux sont financés à 40 % par le Conseil départemental, à 30 % par l'agglo et à 30 % par le maître d'ouvrage. C'est très intéressant pour les pôles secondaires!

Ce qui vous est proposé, c'est que l'Agglo mette ses services compétents à disposition de la commune sous forme d'une délégation de maîtrise d'ouvrage sous la direction du conseil municipal de Léry.

La commune de Léry rémunérera le travail des services communautaires à hauteur de 3% du montant des travaux.

Ce dossier est scindé en deux parties distinctes :

- une première opération portant sur un millions d'euros estimés faisant l'objet de financements dans le cadre de l'AUP,
- un financement classique des travaux de voirie, pour lesquels la commune prendra à sa charge 32,5 % du montant des travaux ; soit une somme de 442 000 euros H.T.

Enfin, pour être tout à fait complet, le dossier porté par la Ville de Val de Reuil est acté. Ne reste plus qu'à régler les modalités pratiques » indique-t-il.

« La règle qui prévaut au sein de cette assemblée est de respecter ce que le conseil municipal a décidé, rappelle Monsieur JAMET. Néanmoins, mon attention est attirée par les modifications apportées au projet initial. Je vais donc m'abstenir. Pas m'opposer, m'abstenir » conclut-il.

« De mon côté, j'ai une interrogation, reprend Monsieur JACQUET. La délibération fait référence à la fiche-action B51 du contrat d'agglomération. On y découvre beaucoup d'actions dont, notamment, la réalisation d'un cabinet médical. Je m'interroge sur l'habitat dans la mesure où il n'est question que de voirie et d'aménagements paysagers...

J'en profite d'ailleurs pour vous rappeler qu'il faut que les Maires nous renvoient l'enquête lancée par l'Agglo sur leurs programmes de logement ».

Monsieur CALAIS précise qu'un jardin public sera réalisé sur l'espace vert où les logements étaient initialement prévus. Ces logements seront à leur tour érigés sur un terrain jugé plus propice, mais qui appartient actuellement à l'Etat. Des discussions sont en cours pour acquérir ce terrain.

Sur rapport de Monsieur LEROY, par 44 voix POUR et 23 abstentions, le conseil de communauté autorise Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer :

 la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ainsi que ses avenants éventuels dépourvus d'incidence financière,

- la convention à intervenir avec le Conseil départemental pour l'intervention sur son domaine public,
- l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

16-22 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT - Organisation du colloque « Numérique et Territoire » - Autorisation

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur VASSARD indique « qu'il va voter Contre. Je suis opposé à ce projet car il y a déjà trop d'immeubles au même endroit. Je vis dans ce quartier et je connais bien les problèmes auxquels il est confronté.

Il faut garder le terrain CINRAM pour ce qu'il a été conçu; en l'occurrence des activités industrielles ».

Messieurs LEROY et PRIOLLAUD indiquent tour à tour que la Ville et l'Agglomération souhaitent reconvertir les 12 ha du site de l'ex-CINRAM afin d'y implanter de l'activité économique et des logements. Pour parvenir à cet objectif, le fonds « friches » de l'EPFN sera mobilisé.

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, par 66 voix POUR et 1 abstention, le conseil de communauté accepte l'organisation du colloque « numérique et territoire » qui se déroulera le jeudi 10 mars 2016.

16-23 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Déclaration d'intérêt métropolitain CREA Seine Eure - Convention de financement du terminal fluvial Alizay-Seine Andelle dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions 2015-2020 entre l'Agglomération Seine-Eure et le Pôle Métropolitain

La présentation de cette délibération achevée, Monsieur MADROUX a lu la déclaration suivante, écrite par Monsieur DUFOUR :

« Cette délibération porte sur le projet de remise en état de l'appontement aval sur la Seine initié par le GPMR (Grand Port Maritime de Rouen).

Elle vise à permettre la société papetière « Double A » à recevoir par barges environ 800 000 tonnes de copeaux d'eucalyptus en provenance de Thaïlande pour la fabrication de la pâte à papier.

Est ensuite venu se greffer, à la demande du GPMR, la voie d'accès de 700 mètres de long sur 7 mètres de large reliant l'appontement au réseau routier et permettant le déchargement de déchets de construction inertes, provenant d'Île de France, traités en remblaiement de carrières pour un tonnage évalué à environ 250 000 tonnes par an.

Les carrières vers lesquelles les déchets seront dirigés n'étant pas précisées (cf. la décision de l'Autorité environnementale).

S'il s'agit de la carrière exploitée sur Alizay, il faudra une nouvelle enquête publique car la précédente de 2009 faisait état d'une reconversion du site en zone de loisirs sans remblaiement.

La commune des Damps a voté une motion en juin 2015 demandant des éclaircissements au préfet, non parvenus aujourd'hui.

Il est prévu : la réhabilitation de l'appontement, un ponton qui avance de 20 mètres sur la Seine, de nouveaux « ducs d'Albe », l'installation de grues (dont l'une de 100 tonnes) et, sur la berge, une aire de retournement en béton pour les camions.

La commune des Damps s'abstiendra sur cette délibération par manque de clarté sur l'usage de cet équipement, sur l'arrivée de déchets de déconstruction d'Ile de France et sur les conditions d'exploitation de cet équipement ».

Ce texte fait réagir Monsieur CARRÉ:

« Les salariés qui travaillent chez DOUBLE A s'inquiètent de la lenteur du projet de fabrication de pâte à papier. Rien n'a vraiment avancé. Il y a une véritable inquiétude de ce côté-là et nous pouvons la comprendre.

Pour moi, la zone tri-modale n'amènera que des nuisances. Le projet, tel qu'il se dessine, n'est vraiment pas terrible puisqu'il est désormais question de l'arrivée de matériaux soi-disant inertes, destinés à combler les carrières de granulat.

On nous dit que ce sera bien contrôlé... En sommes-nous sûrs? Je ne veux pas qu'on amène n'importe quoi de la région parisienne. Je sais ce que ce genre de projet a pu donner dans le passé... Nous serons très vigilants sur ce point » prévient-il.

Monsieur DELAMARE précise :

« En tant que membre du Directoire du Grand Port de Rouen - pour encore un mois et demi - je tiens à apporter quelques précisions.

J'ai entendu qu'il était question de réaliser un ponton de 20 m. La longueur de ce ponton n'est que de 10 m. Des tubes en acier seront implantés afin de remplacer les ducs d'Albe vieillissants.

J'ai également entendu parler d'une grue de 100 tonnes. Effectivement, cette grue montée sur pneus pèse bien 100 tonnes. Elle arrivera sur site par la route. Sa capacité de déchargement ne sera que de 5 à 10 tonnes.

Quant à l'arrivée de déchets inertes, c'est une décision du Préfet. C'est bien le Préfet qui autorise le remblaiement des carrières et qui donne cette autorisation aux carriers. Si ce remblaiement doit se faire, il vaut mieux que les déchets arrivent par la voie d'eau plutôt que par la route » estime-t-il.

- « Le mieux, ce serait qu'ils n'arrivent pas ! répond Monsieur CARRÉ. On ne me fera pas croire qu'il n'y a pas de lieux, en région parisienne, pour stocker les déchets inertes. Je suis très, très méfiant. Les gens qui prennent ces décisions n'habitent pas les endroits destinés à accueillir les déchets ».
- « Avons-nous des informations sur la reprise de la production de pâte à papier ? » questionne Monsieur JUBERT.
- « Le projet est toujours à l'étude, précise Monsieur LEROY. Il semble que les propriétaires indonésiens attendent le bon moment pour lancer les investissements. Aux dernières nouvelles, le Conseil départemental va faire pression afin que les engagements soient respectés » conclut-il.

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, par 58 voix POUR et 9 abstentions, le conseil de communauté :

- approuve la déclaration d'intérêt métropolitain de ce projet,
- approuve la convention de financement entre l'Agglomération Seine-Eure et le Pôle CREA Seine-Eure visant à transférer à ce dernier la somme de 250 000 € correspondant à sa participation dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions.

16-24 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Travaux de construction d'une crèche interentreprises rue de Maigremont à Val-de-Reuil – Lot 1 – Procédure adaptée – Avenant n°1 – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil de communauté autorise à l'unanimité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec la société VALETTE sise 540 rue grande − 27 380 Radepont afin de prendre en compte les travaux supplémentaires. Le montant total du marché est donc porté à 309 200 € HT, soit 371 040 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur VASSARD a indiqué « qu'il allait tout de même voter Pour et ce, malgré les paroles désobligeantes tenues par le maire envers moi ».

16-25 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Réalisation d'un parc d'activités - ECOPARC III - Commune d'Heudebouville - Marché négocié suite à appel d'offres ouvert infructueux - Lot 4 Contrôles - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de l'attribution du lot n°4 « contrôles » à la Société BONNEFOY sise 10 Bd du 11 Novembre – le Petit Quevilly (76140) pour un montant décomposé comme suit :

- Tranche ferme: 71 093,00 € HT soit 85 311,60 € TTC.
- Tranche conditionnelle 1 : 23 640,50 € H.T soit 28 368,60 € TTC.
- Option: 9 179,50 € HT soit 11 015,40 € TTC,

16-26 - FINANCES LOCALES - FONDS DE CONCOURS - POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES - Travaux de réhabilitation énergétique - Maison des associations des Damps - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de verser un fonds de concours d'un montant de 7 740 € à la commune des Damps au titre des économies d'énergie.

Le Conseil communautaire dit également que ce montant est définitif et ne pourra pas augmenter en fonction du coût du projet. Toutefois, dans l'hypothèse où le coût réel serait inférieur à l'enveloppe prévisionnelle, la participation financière de l'Agglomération Seine-Eure sera recalculée en fonction du montant réel des travaux :

16-27 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES - Conseil de Développement Durable - Validation de la liste des nouveaux membres

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire valide par 66 voix POUR et 1 abstention la liste des nouveaux membres du C2D et dit que le nouveau Conseil de Développement Durable de l'Agglomération Seine-Eure est officiellement en place.

16-28 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE JEUNESSE – Convention avec la commune des Damps pour la fourniture de repas dans le centre de loisirs de la commune géré par l'Agglomération Seine-Eure

Sur rapport de Madame DESHAYES, le conseil communautaire accepte à l'unanimité le remboursement des repas à la commune des Damps pour les enfants et animateurs aux tarifs de 2,43 € et 2,58 €.

16-29 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE JEUNESSE – Signature d'une convention de partenariat pour le fonctionnement du multi accueil *Bidibul* de Pont de l'Arche pour l'année 2016

Sur rapport de Madame DESHAYES, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de conventionner avec l'association *Bidibul* pour l'année 2016.

16-30 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - TOURISME - Appel à projet de la Région « Pour un tourisme rural et durable en Normandie » - Candidature de l'Agglomération Seine-Eure - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil de communauté décide, par 66 voix POUR et 1 abstention, de porter la candidature de l'Agglomération Seine-Eure pour l'appel à projet de la Région, en présentant le projet d'aménagement de l'île de la Poterie à Pont de l'Arche pour la création d'une escale de croisière fluviale sur la Seine.

16-31 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - ASSAINISSEMENT - Travaux de raccordement des logements en domaine privé au réseau public d'assainissement sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure - Procédure adaptée - Attribution - Rectificatif - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté autorise à l'unanimité Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec le Groupement SAS DR/SARL LDTP, sis 28 Boulevard de Verdun, 76 120 Le Grand Quevilly, pour un montant de 1 487 551,08 € HT soit 1 636 306,19 € TTC (TVA à 10 % au taux actuellement en vigueur).

16-32 - COMMANDE PUBLIQUE - DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS - AFFERMAGE - EAU POTABLE - Gestion des services publics d'eau potable sur les communes d'Acquigny, Vironvay, Pinterville, Amfreville sur Iton, Crasville, Andé, Connelles, Herqueville, Heudebouville, La Haye Malherbe, La Vacherie, Le Mesnil Jourdain, Quatremare, Surtauville, Surville, Portejoie et Amfreville sous les Monts - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté approuve à l'unanimité le principe de la délégation de service public par affermage en vue d'assurer la gestion de l'eau potable sur les communes d'Acquigny, Vironvay, Pinterville, Amfreville sur Iton, Crasville, Andé, Connelles, Herqueville, Heudebouville, La Haye Malherbe, La Vacherie, Le Mesnil Jourdain, Quatremare, Surtauville, Surville, Portejoie et Amfreville sous les Monts.

Le conseil communautaire autorise également Monsieur le Président à lancer la procédure de délégation de service public (effectuer notamment les publicités nécessaires), à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'à prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

16-33 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - PATRIMOINE - Office du Tourisme - Réception de travaux entre le Groupement Sauvage-Morin-Breton et l'Agglomération Seine-Eure - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la réception des travaux effectués dans le cadre d'une convention entre les membres du groupement d'entreprises SAUVAGE-MORIN-BRETON et l'Agglomération Seine-Eure.

Le Conseil communautaire autorise également Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention précitée, ainsi que tout document nécessaire à la réception des travaux concernés, fixée au mois d'octobre 2013.

16-34 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHES PUBLICS - PATRIMOINE - Accord cadre pour la réalisation de travaux de démolition, désamiantage, déplombage - Procédure adaptée - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- Prend acte de l'attribution de l'accord cadre.
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord cadre correspondant avec les entreprises suivantes :
 - o Entreprise MARELLE, sise 20 Route d'Ecretteville, 76640 Alvimare,
 - Entreprise LEFEBVRE/BATI MAYA, sise 711 rue de la Louveterie, 27520 Thuit Hébert,
 - o Entreprise VTP, sise 1661 Route de Rouen, 76480 Saint Pierre de Varengeville,

16-35 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - ENVIRONNEMENT - PROPRETE PUBLIQUE - Partenariat pour l'atelier « fabrication de produits ménagers écologiques » - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CARRÉ, le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

A l'issue du vote de cette délibération, Monsieur CARRÉ a attiré l'attention sur les dépôts sauvages de tontes de pelouses et de tailles d'arbres fréquemment rencontrés à proximité de l'aire d'accueil des gens du voyage de Louviers.

« Mon attention a été attirée sur ce problème par Didier DAGOMET. Cela fait plusieurs fois que nos équipes interviennent pour tout enlever. Les opérations de nettoyages prennent parfois une journée.

Nous savons qui fait ça. Il va falloir expliquer aux incriminés que cela ne se fait pas. Je pense que nous devrons aborder le sujet lors d'un bureau communautaire » préconise-t-il.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 22 h 20.

Le Président

Bernard LEROY

Par délégation Le Directeur Général

Philippe LE GAL